



Décision n° 648 / 2023  
Procédure n° : 2023/028  
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

**Objet : Décision de l'attribution - Élaboration d'un programme pluriannuel de gestion (PPG) sur les sous bassins versants du Ferrat et du Taillon**

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2023/028 relatif au marché "Élaboration d'un programme pluriannuel de gestion (PPG) sur les sous bassins versants du Ferrat et du Taillon" établi par le Service Marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en tranches :

- \* Tranche ferme : Phases 1 à 5 (Dépense estimée à : 87.659,28 € HT soit 105.191,14 € TTC, (20% TVA))
- \* Tranche optionnelle : Avant projet détaillé continuité hydraulique (Dépense estimée à : 9.460,00 € HT soit 11.352,00 € TTC, (20% TVA))

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 97.119,28 € HT soit 116.543,14 € TTC, (20% TVA) ;

Vu l'avis de marché 23-147531 paru le 20 octobre 2023 au niveau national ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 14 novembre 2023 ;

Considérant que 4 offres sont parvenues :

- CE3E, 12 bis Route de Conches, 27180 Arnières-sur-Iton (192.092,49 € HT soit 230.510,99 € TTC, (20% TVA)) ;
- ACE GEONAT, 46 AVENUE DES BENEDICTINS, 87000 LIMOGES (91.500,00 € HT soit 109.800,00 € TTC, (20% TVA)) ;

- PCM Eau & Environnement (SEGI), 20 rue Antoine LAVOISIER, 95300 PONTOISE (96.984,00 € HT soit 116.380,80 € TTC, (20% TVA)) ;
- SCE La Rochelle, 10 BIS RUE CHARLES TELLIER, 17000 LA ROCHELLE (118.526,75 € HT soit 142.232,10 € TTC, (20% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit PCM Eau & Environnement (SEGI), 20 rue Antoine LAVOISIER, 95300 PONTOISE pour le montant d'offre contrôlé de 96.984,00 € HT soit 116.380,80 € TTC, (20% TVA) tranche conditionnelle incluse;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'approuver le rapport d'analyse des offres du 23 novembre 2023, rédigé par le Service Marchés publics.

**Article 2 :** D'attribuer le marché "Elaboration d'un programme pluriannuel de gestion (PPG) sur les sous bassins versants du Ferrat et du Taillon" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit PCM Eau & Environnement (SEGI), 20 rue Antoine LAVOISIER, 95300 PONTOISE pour le montant d'offre contrôlé de 96.984,00 € HT soit 116.380,80 € TTC, (20% TVA). Le montant d'attribution est réparti comme suit :

- \* 1 : Tranche de marché 1 (87.524,00 € HT soit 105.028,80 € TTC, (20% TVA))
- \* 2 : Tranche de marché 2 – Conditionnelle) (9.460,00 € HT soit 11.352,00 € TTC, (20% TVA))

**Article 3 :** La décision d'affermir la tranche conditionnelle est prise en même temps que l'attribution

Fait à Jonzac,

Le 20 décembre 2023

Le Président

Claude BELOT

Pour le Président, par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7, rue Taillefer – CS 70002  
17502 JONZAG Cedex